

N° 150 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-6-2015

« Mème le plus petit buisson porte ombre. » (Proverbe allemand.) Dernier numéro paru : 1^{er}-3-2015 (26^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « v. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Le 25 mars 2015 a eu lieu la première « Journée mondiale contre la publicité »

RAP (v. xvii) avait lancé, lors du Forum social mondial de Tunis en 2013, un réseau international de lutte contre la publicité. Lors du dernier Forum, toujours à Tunis, fin mars 2015, elle a pris l'initiative d'une journée mondiale annuelle d'action contre la propagande publicitaire : la date du 25 mars a été retenue, après consultation des membres, en souvenir d'une relaxe obtenue, à Paris en 2013, par des antipublicitaires poursuivis pour barbouillage d'affiches (LP 139). Chaque 25 mars, donc, vous serez invité à agir contre la publicité, selon la méthode de votre choix, et à le faire savoir par internet : <http://mondialisons.antipub.org> ou <http://globalize.antipub.org/> ; ou par courriel : mondialisons@antipub.org. Soutien financier : <http://rap.aiderenligne.fr/mondiali...>

Actions ayant marqué la première édition de cette journée annuelle : à Nantes, des membres de RAP ont transformé un obstacle urbain en espace d'expression libre, en le recouvrant de papier blanc pour que les passants s'expriment. À Paris, le rédacteur du *Publiphobe* a barbouillé un obstacle urbain au niveau du 89, bd Saint-Michel, et les Reposeurs ont agi dans le métro (v. x).

Attention, la « Journée mondiale contre la publicité » (25 mars) est distincte de la « Journée sans publicité » (*No-Ad Day*, fin novembre) lancée par Vermibus depuis Berlin (LP 148).

II ■ La mairie cache un panneau publicitaire au moyen d'un arbre planté devant (Cap-d'Ail, avril 2015)

En juillet 2014, l'afficheur Vildéo installe, sans autorisation de la mairie, un panneau publicitaire numérique lumineux sur une propriété privée du boulevard Rainier-III. Ce panneau enfreint le règlement local de publicité. La mairie, après avoir exigé l'enlèvement du panneau, puis porté plainte contre l'afficheur (le tribunal correctionnel de Nice doit trancher en septembre 2015), décide de planter un arbre devant le panneau pour le cacher. De son côté, l'afficheur dépose un recours contre la mairie devant le tribunal administratif pour « excès de pouvoir ». (Source : nicematin.com, 20/21-4-2015.)

III ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : menottes pour les barbouilleurs non-violents

Le Collectif des déboulonneurs (v. xvii) a de nouveau agi de mars à mai. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Mars 2015. Le 26, à 18 h, à **Arras** (place de la Gare), 5 obstacles urbains publicitaires ont été recouverts par 10 militants, devant quelques amis, 1 journaliste (Radio PFM) et quelques policiers.

Avril 2015. Le 25, à 11 h, à **Lille** (Grand-Place), des obstacles urbains publicitaires ont été recouverts d'affiches militantes en présence d'1 journaliste et de quelques policiers. Une pétition pour « libérer l'espace public lillois du matraquage publicitaire » (lancée par RAP [v. xv]) a recueilli 419 signatures. Article avec photo dans lavoixdunord.fr du 25. Le 11, à 10 h, à **Rouen** (Saint-Sever), 25 obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux ont été barbouillés au blanc d'Espagne par 8 militants, devant la police et 1 journaliste. Article dans *Paris-Normandie*.

Mai 2015. Le 2, à 15 h, à **Paris** (gare de Lyon), 8 panneaux de l'afficheur Media Transports ont été barbouillés par 5 militants, devant 20 amis, 2 journalistes (Radio Ado...), 10 policiers. Les militants (5 barbouilleurs + 2 autres) ont été menottés, emmenés au poste, reconvoqués pour le 4, où ils ont refusé de donner leur ADN. Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

IV ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : l'adjoint au maire de Lille témoignera pour les barbouilleurs

Lille, 9 juin 2015 : audience au TGI. Alessandro Di Giuseppe et Mallory Fossard passeront devant le tribunal de grande instance (palais de justice, 14 h) pour un barbouillage de mai 2014 et pour avoir alors refusé le prélèvement de leur ADN (LP 145). Défendus par M^e William Bourdon, ils auront pour témoins : Alexandre Baret (professeur des écoles), Laurence Blisson (secrétaire générale du Syndicat de la magistrature) et Julien Dubois (adjoint au maire de Lille chargé du Patrimoine). Soirée de soutien le 6 (v. xvi). À noter que ce procès a été préféré par les deux prévenus à une amende de 300 euros que leur « proposait » à la place le délégué du procureur, en novembre 2014. Soutien financier (frais d'avocat) : chèques à l'ordre de « Résistance à l'agression publicitaire », avec la mention « Pour les Déboulonneurs » au dos, à envoyer à RAP (v. xvii) ; dons en ligne possibles.

V ■ Antidote de la publicité : la poésie

C'est très volontiers que nous publions l'annonce suivante que nous a fait parvenir un diseur : « Je me propose de réciter, bénévolement et au pied levé, l'un ou l'autre des 48 poèmes de mon répertoire : Apollinaire, Baudelaire, Carême, Corneille, Du Bellay, Éluard, Guillevic, Heredia, Hugo, La Fontaine, Lamartine, Mallarmé, Nerval, Prévert, Rilke (en allemand), Sully-Prudhomme, Verlaine, Vigny. Durée : entre deux minutes et deux heures. » S'adresser au *Publiphobe*, qui transmettra.

VI ■ Un cas de publicité clandestine au cinéma : Une belle fin, d'Uberto Pasolini

Le procédé est connu, mais profitons d'un cas d'espèce pour poser le problème du pouvoir du citoyen, en l'occurrence du spectateur de cinéma, face à l'agression publicitaire.

Déjà, vers le début du film, on avait remarqué, sur le maillot d'un figurant, le logo d'une marque de vêtements de sport. Un détail, dira-t-on, mais précisément, le cinéma n'est-il pas l'art du détail par excellence – quand on connaît le soin mis par le décorateur à faire apparaître ou disparaître le moindre élément susceptible de symboliser une circonstance ou de nuire à l'intégrité d'un plan...

Ensuite, au beau milieu du film, une camionnette de livraison passe en trombe devant le protagoniste. Le hayon s'ouvre, quelques marchandises tombent sur la chaussée, et le héros tente en vain d'alerter, en hurlant, le conducteur qui continue sur sa lancée. La scène surprend par son caractère gratuit dans le scénario : aucun intérêt, ni dans l'intrigue ni dans l'évocation du caractère du personnage. Le sens de la scène se découvre en fait à la suivante : le protagoniste, chez lui, filmé de face en train de

déguster l'un des produits tombés par terre, une glace en pot, dont la marque apparaît clairement. Une marque assez connue des spectateurs pour arracher un ricanement sonore à certains d'entre eux... Que reste-t-il au spectateur qui se sent violé, manipulé par ce procédé nimbé d'humour, sinon la dérisoire vengeance de s'abstenir de toute appréciation sur le film lui-même ?

VII ■ Lucy Watts entendue par la police (Mâcon, 16 mars 2015)

Lucy Watts, graphiste antipublicitaire, a été entendue par la police le 16 mars 2015 pour son action du 14 février (LP 149). Entretien d'une heure avec un officier calme et compréhensif. On lui a montré les factures de la Ville (4 000 euros), de l'afficheur JCDecaux (9 400 euros), et l'on a évoqué une amende de 1 500 euros maximum. S'agissant d'une contravention de 5^e classe, elle recevra une convocation du tribunal de police, mais pas avant plusieurs mois. (Contact : www.lucywatts.com.)

VIII ■ Paysages de France libère Bourg-lès-Valence (début mai 2015)

En 2008, Paysages de France (v. xvii) saisit le préfet de la Drôme au sujet d'un pylône-enseigne d'hypermarché d'une hauteur équivalente à 300 % du maximum autorisé. Le préfet n'agit ni ne répond, restant sourd malgré les courriers et les manifestations au pied du pylône (le maire, de son côté, n'entend pas mieux...). En 2012, l'association porte l'affaire devant le tribunal administratif de Grenoble. En 2014, le tribunal condamne l'État, à cause de la carence du préfet, à verser des dommages et intérêts ainsi que des frais de justice à l'association, et enjoint au préfet de prendre des arrêtés mettant en demeure l'hypermarché de se conformer à la réglementation. Le 9 mars 2015, celui-ci, n'ayant pas obtempéré, est placé sous astreinte. Le 6 avril, il retire son logo du pylône. Cela ne suffit pas : son amende s'élève donc déjà à 21 000 euros. Le 6 mai, le pylône est démonté.

IX ■ Le président de Paysages de France obligé de se cacher derrière un buisson (Grenoble, 16 février 2015)

Le 16 février 2015, boulevard Jean-Pain, en face de la mairie, le président de Paysages de France (Pierre-Jean Delahousse) veut photographier le démontage d'un panneau par les employés de JCDecaux – n'est-ce pas un peu, voire beaucoup, son œuvre, que ce démontage, comme tous ceux intervenus dans la ville depuis le début de l'année ? Mais il se fait insulter et menacer par les ouvriers, qui l'empêchent de photographier, lui hurlant que c'est interdit, qu'on portera plainte contre lui, etc., au point qu'il ira, le lendemain, à toutes fins utiles, faire une déclaration de main courante à l'hôtel de police... En attendant, il juge plus prudent de se dissimuler derrière des arbres et des buissons pour faire les prises de vue que mérite ce dénouement hautement symbolique.

X ■ Les Reposeurs continuent...

Les Reposeurs (v. xvii) procèdent par recouvrements non dégradants, dans le métro de Paris, depuis 2012, pour revendiquer la réduction des affiches publicitaires au format de 50 x 70 cm. Une ou deux dizaines de militants ont de nouveau agi les 25 mars (pour la Journée mondiale contre la publicité [v. i]), 25 avril et 23 mai, et ont été imités à Toulouse le 7 mars (v. xi).

XI ■ Quand RAP imite les Reposeurs... (Toulouse, 7 mars 2015)

Dans le métro, huit militants, répartis en deux équipes, ont couvert certaines affiches des deux lignes au moyen d'une centaine d'affichettes militantes de format A4 ou 50 x 70 cm. Une des deux équipes, contrôlée par la police, a dû retirer les affichettes.

XII ■ « Veilleurs de nuit » (Paris, 17 et 25 avril 2015)

Ce collectif nocturne (LP 147-149), composé, entre autres, de membres de RAP (v. xvii), a de nouveau agi les 17 et 25 avril, en éteignant les enseignes de magasins à l'aide de perches et en recouvrant des publicités lumineuses d'affiches subversives.

XIII ■ Bâchage à Floirac (Gironde, 16 mai 2015)

Sur le thème « Floirac ou cloaque ? », neuf membres de RAP et de Paysages de France (v. xvii) ont bâché dix panneaux publicitaires, quai de la Souys. Objectif : interpellier les élus de Bordeaux Métropole sur l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, et donner Grenoble en exemple (LP 148). Un journaliste (*Sud-Ouest*) et des policiers étaient présents.

XIV ■ Pétition à Colomiers (Haute-Garonne), à envoyer avant fin juin 2015

RAP (v. xvii) et NACRE (Notre association columérine pour le respect de l'environnement) lancent une campagne pour que Colomiers suive l'exemple de Grenoble (LP 148) : lettres au maire, pétition. Objectif : non-renouvellement du contrat avec l'afficheur JCDecaux prenant fin en 2016. La renégociation du contrat devant avoir lieu fin juin 2015, envoyer d'urgence les signatures à RAP ou à Tanguy Aubé (8, impasse Marie-Curie, 31770 Colomiers ; 06 14 94 29 78, tanguyaube@hotmail.com).

XV ■ Pétition à Lille

RAP-Lille (v. xvii) lance une pétition pour que Lille suive l'exemple de Grenoble (LP 148). Objectif : non-renouvellement du contrat passé portant sur l'affichage publicitaire et prenant fin en 2017. Pour signer en ligne : <http://lille.antipub.org/petition/>.

XVI ■ Agenda

6-6-2015, Lille : 19 h, soirée de soutien au procès du 9 (v. iv), au 16, rue Danton (films, spectacles). (Contact : 07 81 21 50 88, 06 95 91 03 35.)

6-6, La Verrière (78) : 17 h, centre-ville, représentation de la pièce *L'Histoire leur donnera raison*, au festival Alternatiba (06 86 73 09 94).

9-6, Lille : procès du Collectif des déboulonneurs (v. iv) [Contact : 07 81 21 50 88, 06 95 91 03 35].

11-6, Lille : réunion publique du groupe local à 18 h, au 91, rue de Wazemmes.

20-6, Paris : assemblée générale de RAP, ouverte à tous ; 10 h-18 h (pique-nique sorti du sac), 24, rue de la Chine (métro Gambetta).

23-6, Toulouse : procès en appel de Tanguy Aubé, condamné en 2014 pour dégradations (LP 145) ; 14 h, TGI. (Contact : 06 14 94 29 78.)

4-9, Paris : procès du Collectif des déboulonneurs (appel au civil de la relaxe de mars 2013 : JCDecaux réclame ses 895 euros).

XVII ■ Carnet d'adresses

- Collectif des déboulonneurs : 07 58 16 29 49 ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Les Reposeurs : écrire au « Dernier Panneau », 17, rue Saint-Bernard, 75011 Paris ; contact-reposeurs@riseup.net ; 06 66 78 05 87.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XVIII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 149 numéros parus (22 euros, port et enveloppe compris).

XIX ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 8 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 12 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 150 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)